CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA MONNAIE

LA PRODUCTION D'UNE PIÈCE CANADIENNE DE UN DOLLAR

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le gouvernement a décidé de produire une pièce canadienne de un dollar. En conséquence, je présenterai dès que possible des modifications à la Loi sur la monnaie.

[Français]

A titre de ministre responsable de la Monnaie royale canadienne, j'ai demandé au directeur de la Monnaie d'émettre une pièce de monnaie de \$1, qui sera en circulation pour le mois de janvier 1987.

Monsieur le Président, l'idée d'une pièce de monnaie de \$1 n'est pas nouvelle. Les députés de cette Chambre se rappelleront que le Comité des prévisions budgétaires en général a tenu des audiences sur ce sujet l'an dernier et publié un rapport recommandant l'émission de cette pièce de monnaie.

[Traduction]

Pour commencer, la Monnaie frappera 300 millions de ces nouvelles pièces. Elles seront en nickel pur et plaquées de bronze de couleur dorée. Cela nécessitera l'achat, pour la première frappe, de 5 millions de livres de flans, puis ensuite de un demi-million de livres de flans par année. Nous estimons que cela aura un effet positif sur les emplois dans le secteur minier.

La pièce sera frappée par la Monnaie royale canadienne, à Winnipeg, où sont actuellement frappées toutes les pièces destinées à la circulation. La technologie requise pour ce genre de travail maintiendra le Canada à la pointe des techniques de production des pièces de monnaie, ce qui augmentera nos chances d'obtenir des commandes de l'étranger.

La pièce sera hendécagonale, un peu plus grande et un peu plus lourde que la pièce de 25c. et de couleur dorée. Il sera facile, par ses onze côtés, de la distinguer des autres pièces, ce qui sera un avantage pour les handicapés visuels.

Je voudrais également aviser la Chambre que le billet de un dollar sera progressivement retiré de la circulation, une fois que la nouvelle pièce circulera. Cette mesure permettra d'économiser 175 millions en frais de production, car la durée utile des pièces est de 20 ans, alors que les billets doivent être remplacés chaque année.

Plusieurs organismes réclament une pièce de un dollar depuis des années. L'Association canadienne du transport urbain, qui représente les sociétés de transport urbain du Canada, espère réaliser des économies considérables une fois que l'on pourra se passer de trier les billets actuellement utilisés. Les exploitants de distributrices et les handicapés visuels sont également en faveur de cette initiative.

En résumé, le gouvernement a pris cette décision parce qu'il estime que tout le monde au Canada en profitera. Cette pièce aura une grande importance pour le secteur minier, elle entraînera d'importantes économies pour le contribuable et elle rendra les transactions plus faciles et plus efficaces.

Des voix: Bravo!

- M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je me réjouis à mon tour de l'annonce que vient de faire le ministre des Approvisionnements et Services. D'autant plus qu'un comité parlementaire a tenu de nombreuses audiences sur la question il y a environ un an. Si j'ai quelques reproches à faire au gouvernement, c'est bien celui d'avoir pris tellement de temps pour en arriver à cette conclusion.
- M. Murphy: Il a fallu 16 ans aux libéraux avant même d'y songer, et ils ont ensuite rejeté l'idée.
- M. Boudria: Après avoir examiné la proposition, le comité parlementaire a publié un rapport très complet, ainsi que le ministre en conviendra, j'en suis sûr, sur l'idée de frapper une pièce de un dollar. Celle-ci ressemblera à la pièce à l'effigie de Susan B. Anthony, aux États-Unis. On nous explique qu'il faut une pièce de cette taille à cause des machines distributrices. C'est justifiable, évidemment, car il en coûterait très cher, autrement, aux entreprises de ce secteur pour installer des dispositifs spéciaux.

Cette décision m'inspire les questions suivantes. Je dois d'abord préciser qu'il s'agit d'une bonne initiative libérale qui remonte à 1978.

- M. Rodriguez: Pourquoi avez-vous tant tardé?
- M. Boudria: Comme le ministre a sans doute oublié de le mentionner, j'ai cru bon de le signaler à la Chambre qui s'en souvient certainement fort bien.

L'Association des banquiers canadiens avait alors proposé que le gouvernement assume le coût de la distribution initiale de ces pièces aux banques. J'aimerais qu'on me dise, en temps et lieu, si c'est la solution qu'on a retenue et, dans l'affirmative, ce qu'il en coûtera aux contribuables. Il me semble qu'on n'a pas abordé ces questions. Il importe également de savoir s'il y aura de nouveaux centres de distribution de ces pièces, ainsi que les banquiers le réclament.